



Les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa (Côte d'Ivoire) vers l'Europe

Bérenger Tabayard Guei, Criminologie (Sociologie Criminelle)

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Doi: 10.19044/esipreprint.3.2025.p202

Approved: 08 March 2025

Posted: 10 March 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Guei B.T. (2025). *Les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa (République de Côte d'Ivoire) vers l'Europe*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.3.2025.p202>

Résumé

Cet article propose d'analyser les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe. Une ville considérée comme plaque tournante de la migration clandestine en Côte d'Ivoire selon plusieurs organisations locales et internationales. Pour recueillir les données, nous avons mené une enquête auprès de 34 migrants de retour en utilisant la technique dite de l'enquête-interrogation, notamment des entretiens collectifs et individuels, ainsi que d'un questionnaire à items à réponses fermées et ouvertes. Ces données ont été ensuite analysées avec les méthodes d'analyse qualitative et de contenu. Les résultats obtenus à partir des exercices indiquent que les personnes engagées dans les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe ont été exposés à plusieurs actes criminels tels que les arnaques, les vols, les agressions, les bavures policières et les dépouillements. Cette victimisation selon l'enquête relève aussi bien des actions des forces de l'ordre et de sécurité que des groupes criminels.

Mots clés : Abus – criminalité - migration clandestine - violence

Criminogenic aspects of clandestine migration routes from the city of Daloa (Republic of Côte d'Ivoire) to Europe

Bérenger Tabayard Guei, Criminologie (Sociologie Criminelle)

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Abstract

This article analyzes the criminogenic aspects of clandestine migration routes from the city of Daloa to Europe. According to several local and international organizations, Daloa is considered a hub of clandestine migration in Côte d'Ivoire. To collect the data, we conducted a survey of 34 returnees using a survey-interrogation technique, including group and individual interviews, as well as a closed- and open-response item-based questionnaire. These data were then analyzed using qualitative and content analysis methods. The results obtained from the exercises indicate that people engaged in clandestine migration routes from Daloa to Europe were exposed to several criminal acts such as scams, thefts, assaults, police blunders and robberies. According to the survey, this victimization is as much the result of the actions of law enforcement and security forces as of criminal groups.

Keywords: Abuse - illegal migration - victim - violence

Introduction

Les migrations clandestines ou irrégulières de l'Afrique vers l'Europe, font de manière récurrente, la une des médias. L'actualité est en effet rythmée par les naufrages survenus en Méditerranée, dans un contexte de soutien électoral croissant aux partis politiques européens nationalistes et anti-immigration (Gubert, Mesplé-Somps ; 2024). Ces mouvements controversés sont aussi marqués par la recrudescence d'actes criminels, qui mobilisent également l'attention de tous les acteurs et institutions des migrations.

La criminalité associée aux parcours migratoires de l'Afrique vers l'Europe est une réalité socio-sécuritaire qui interpelle sur la vulnérabilité des personnes en situation de migration. Cette pratique sociale déviante développée à travers des espaces transnationaux constitue ces dernières années un sujet de préoccupation majeure, suscitant par ses enjeux un vif intérêt non seulement pour les États concernés, mais aussi pour d'autres acteurs des migrations telles que les organismes de défense des droits. Selon Faret (2020), les organisations internationales, celles de la société civile ainsi

que nombre de chercheurs spécialistes ou non des migrations ont largement signalé au cours de la dernière décennie la croissante vulnérabilité d'une partie des populations en mobilité internationale face aux risques et aux violences, au sens de l'exposition à des abus, à des sévices corporels, à des privations de liberté ou à une négation de droits. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, considérée comme pays d'origine de nombreux migrants ouest-africains, qui tentent de rejoindre l'Europe via la Méditerranée, par des moyens périlleux, il ressort que des organisations telles que l'OIM (2023) et l'ONUDC (2022) qu'environ 80% des migrants clandestins originaires de l'Afrique de l'Ouest ont été en contact avec des passeurs, qui pour la plupart sont impliqués dans des activités criminelles telles que les réseaux de trafic d'organe ou de trait humaine.

En 2023, INTERPOL (2023), a abordé cette criminalité transfrontalière, en soulignant que les parcours migratoires de la ville de Daloa vers l'Europe étaient significativement impactés par des réseaux criminels, qui à travers des pratiques illicites telles que le blanchiment de fonds, le trafic d'êtres humains, ainsi que les rançons exigées aux proches des migrants. Ces activités, selon cette organisation, génèrent à ces groupes criminels d'importants fonds, qu'elle estime en moyenne entre 150 et 200 millions de dollars par an.

Dans la dynamique d'appréhender l'ensembles des éléments structurant le contexte migratoire, ainsi que les situations déterminantes qui gravitent autour des décisions migratoires, plusieurs chercheurs, issus de domaines divers, ont tenté d'expliquer comment les personnes les personnes en situation de migrations sont victimisées durant leur parcours migratoire.

Dans ses travaux sur les violences faites aux femmes d'Afrique subsaharienne durant leur parcours migratoire, Adam-Vézina (2020), aborde plusieurs types de violences que sont la violence généralisée, institutionnelle et interpersonnelle. Le premier type de violence qu'elle évoque, c'est-à-dire la violence généralisée, se caractérise par des conflits armés, des agressions physiques et/ou sexuelles, des pillages, du racket, etc. La violence institutionnelle qu'elle cite en seconde position qualifie les modes de fonctionnement de certaines instances étatiques telles que la police, l'armée ou l'administration pénitentiaires, censées assurer la sécurité et le contrôle social des individus, mais qui tendent à s'affranchir de toute contrainte juridique. Enfin, la violence interpersonnelle renvoie aux violences physiques (agressions, violences sexuelles, etc.) et psychologiques (harcèlement, menaces, intimidations, pressions, chantage, etc.) exercées par des individus sur d'autres individus. Partant de cette typologie, Adam-Vézina (*op.cit.*) souligne que les violences sexuelles et conjugales sont les plus fréquemment citées dans un contexte de violence généralisée, mais aussi en temps de « paix », que ce soit dans le pays d'origine ou d'immigration ou

sur les routes migratoires. Elle (l'auteure) n'occulte pas également dans son approche les violences interpersonnelles caractérisées par les relations sexuelles forcées répétées, les insultes, les menaces de la part des passeurs que subissent ces femmes.

Freedman (2018) dans une approche similaire à celle d'Adam-Vézina (*op.cit.*) penche son analyse sur les violences de genre et « crise » des réfugié·e·s en Europe, soulignant que si toutes les personnes cherchant refuge, hommes comme femmes, ont fréquemment subi des violences, notamment lorsqu'ils et elles fuient des pays en conflit, les femmes sont spécifiquement confrontées à des violences genrées, le plus souvent des violences sexuelles. Cette victimisation qui a lieu le plus souvent dans les pays de transit et d'arrivée, relève selon elle de l'armée, la police ou les forces de l'ordre, des passeurs et trafiquants, des autres réfugiés rencontrés sur la route ou des membres de leur propre famille. La répression aux frontières des populations cherchant refuge s'exerce là aussi spécifiquement sur les femmes qui sont sujettes à des violences sexuelles.

Un rapport de Médecins Sans Frontières (n.d), sur la criminalisation et la maltraitance des personnes en migration relève aussi de l'importance des violences auxquelles sont exposées les migrants en Libye, point de passage historique des routes migratoires vers l'Europe. Selon ce rapport, les migrants et réfugiés, qui pour la plupart viennent d'Afrique subsaharienne, de l'Ouest (du Mali et du Nigeria par exemple) comme de l'Est (notamment d'Érythrée et de Somalie), pays dont elles fuient les violences et les guerres, sont exposés à des degrés de violence inouïs. Ils sont fréquemment exploités, abusés, battus, torturés, ou emprisonnés dans des conditions inhumaines, sans accès aux soins de santé. Lorsqu'ils tentent la traversée de la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe, c'est au péril de leur vie.

Dans cette dynamique, l'Observatoire de l'Immigration et de la Démographie (OID, 2021) et Sall (2007), soutiennent que les flux migratoires clandestins de l'Afrique vers l'Europe est un phénomène préoccupant, souvent exploité par des réseaux de trafic d'êtres humains qui contribuent à des déséquilibres territoriaux et aux contournements des normes sociales établies. Selon Sall (*op.cit.*), certaines zones comme le nord du Niger, à partir de Dirkou précisément, où des dizaines de milliers de travailleurs migrants transitent vers la Libye ou l'Algérie, en vue de rallier l'Europe, sont marquées par des violations des droits des migrants qui touchent leur intégrité morale, financière et physique. L'auteur soutient par la suite que les coûts élevés des voyages poussent certains migrants à travailler dans des conditions dégradantes, semblables à la servitude et pouvant même les conduire à se livrer à des pratiques telles que la prostitution ou d'autres formes de trafic en vue de financer la suite de leur voyage. Il souligne par la suite que ces abus se poursuivent au-delà des

frontières nigériennes, citant particulièrement des villes marocaines comme Gourou, Bel Younes et Ouja où des travailleurs migrants sont victimes de traitements inhumains, d'exploitation et de violations de leurs droits fondamentaux.

Dans la suite de la mise en lumière de la criminalité associée aux flux migratoires clandestins, un rapport de l'ONU (2018) éclaire sur les violations des droits humains à travers atrocités subies par les engagés dans les parcours migratoires en Libye et au-delà de ses frontières. Ce rapport conjoint de la Mission politique des Nations Unies en Libye (MANUL) et du Bureau des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), évoque le trafic humain dont a été victime de nombreuses personnes, vendues d'un groupe criminel à un autre, et détenues dans des conditions épouvantables dans des centres aussi bien officiels qu'illégaux gérés par des gangs criminels ou des milices armées.

Plus loin, ce rapport révèle que des réfugiés et des migrants ont été tués par des passeurs, parfois battus à mort, voire torturés à mort. D'autres migrants ont également perdu la vie en raison d'absence de soins médicaux et de privation de nourriture. Cette situation dégradante illustre aussi les recherches de Nour (2007) sur l'émigration clandestine et la coopération internationale, dans lesquelles il est souligné sur que les migrants sont souvent victimes de violences graves de la part des réseaux criminels. Selon lui, des organisations criminelles impliquées dans le trafic illicite de migrants par voie maritime ont à maintes reprises jeté par-dessus bord des personnes, parmi lesquelles on pouvait des enfants, dans le but de pas être interceptées par les autorités policières ou les services d'immigration.

L'étude d'El Yessa (2008) quant à elle met en lumière la situation de précarité des travailleurs migrants clandestins en Mauritanie. Il révèle que ces derniers, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre dans le pays, sont beaucoup exclus de toute forme de protection sociale telle que l'assurance maladie, les pensions de retraite. Cette absence de couverture sociale qui constitue une la violation des droits fondamentaux les expose à des risques élevés de maladies professionnelles et d'accidents de travail.

Le ministère français de l'Immigration et de l'Intégration, pour sa part, soutient qu'au-delà de de ces violations, la migration dite clandestine suscite des préoccupations importantes la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne. Pour le lui, cette libre circulation élargie a été accompagnée d'une augmentation des fraudes liées à l'emploi depuis les années 2000 particulièrement. Perçue comme une violation du droit social, cette situation a engendré des distorsions de concurrence entre entreprise qui sont donc préjudiciables explicitement ou implicitement aux travailleurs nationaux.

Cette riche production, témoigne non seulement de la pluralité des acteurs mais aussi de la diversité des mécanismes de la criminalité dans les parcours migratoires clandestins. Elle nous interpelle également sur les questions d'urgence humanitaire et sécuritaires, qui méritent encore être étudiés au regard de la récurrence des réseaux criminels, de la persistance des flux migratoires clandestins et des risques associés. C'est donc sur cette articulation, entre migrations clandestines et risques encourus que notre analyse se focalisera, en essayant de présenter les dangers auxquels les migrants sont exposés durant leur périple. Cette contribution selon nous pourrait servir d'apport pour améliorer les politiques migratoires et la coopération internationale. En effet, une connaissance aisée de ces risques permettrait non seulement d'adapter les politiques en vigueur, de renforcer les dispositifs de prévention, mais aussi d'enrichir les actions des acteurs des questions migratoires telles que organisations internationales, ainsi que les États concernés.

Dans cet article, nous proposons d'analyser les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe. À travers leurs expériences et témoignages, nous voulons montrer comment se présente la criminalité subie par les migrants dans les parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe. L'hypothèse qui a conduit cette recherche est que les parcours migratoires clandestins sont marqués par des pratiques illégales, des violences et des abus que les migrants subissent tout au long de leur périple. À cet effet, deux (02) hypothèses suivantes ont été formulées :

H1 : Les aspects criminogènes dans les parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe se traduisent par les actes de violence et les abus dont sont victimes les migrants.

H2 : Les pratiques arbitraires des forces de l'ordre et de sécurité telles les bavures policières et les dépouillements des migrants rendent compte des aspects criminogènes de la ville de Daloa vers l'Europe.

Méthodes

Les enquêtes de terrain sur lesquelles repose cette recherche ont été menée dans la ville de Daloa, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une recherche académique doctorale entre août et octobre 2020, puis entre mai et juin 2023. Elles avaient pour objectifs de recueillir des témoignages auprès de potentiels migrants et de migrants de retours. Directement concernées par le phénomène en raison de leur expérience, ces derniers, étaient donc en mesure de fournir des témoignages personnels et détaillés de leurs parcours migratoires, surtout en mettant en lumière les aspects criminogènes auxquels ils ont été confrontés. Grâce à la technique d'échantillonnage par boule de neige, nous avons pu recueillir des données

auprès de 34 migrants de retour, à travers la technique de de l'enquête-interrogation, notamment des entretiens collectifs et individuels, ainsi que d'un questionnaire à items à réponses fermées et ouvertes. Pour analyser ces données, nous avons recouru aux méthodes d'analyse qualitative et de contenu. L'analyse qualitative nous a permis de cerner à travers les récits et témoignages la variété d'actes criminels auxquels ils ont été confrontés, tandis que l'analyse de contenu nous a permis d'apporter une analyse approfondie de ces discours. Enfin, il s'avère important pour nous de souligner qu'à la demande des enquêtés, nous avons remplacé dans tout le texte les véritables noms par des noms imaginaires afin préserver leur anonymat.

Résultats

Les aspects criminogènes auxquels les migrants ont été exposés lors du processus migratoire clandestin de la ville de Daloa vers l'Europe englobe un ensemble d'actes criminels tels que les arnaques, les vols, les agressions, les bavures policières et les dépouillements, subis depuis leur départ de la ville de Daloa (Côte d'Ivoire) jusqu'à leurs destinations finales.

Les arnaques mentionnées qui interviennent tout au long de leur parcours migratoire, se manifestent sous forme de tromperie tromperies dont les migrants ont été victimes. En effet, selon les témoignages, il arrive que certains passeurs exigent des sommes importantes d'argent aux migrants en promettant de les aider, pour ensuite disparaître et laisser les migrants à leur sort. Parfois, d'autres individus, dont des migrants se font passer pour des passeurs dans le but d'arnaquer ceux qui aspirent rejoindre l'Europe.

Ces arnaques sont également caractérisées par l'exploitation des migrants dans les pays de transit. Les données recueillies indiquent que certains migrants ont été contraints par leurs employeurs de travailler plus longtemps que prévu pour recevoir leur rémunération. Étant en situation clandestine donc de précarité administrative, sans documents légaux pour faire valoir leurs droits. Face à cette situation, ces migrants se retrouvent obligés de garder le silence et de se plier aux exigences de leurs employeurs devenus bourreaux de peur d'être dénoncés, arrêtés, expulsés, ou déportés dans le désert.

Karim, victime de ces criminels opportunistes qui profitent de l'ignorance des migrants en situation clandestine nous raconte sa situation en ces termes :

« Durant mon voyage, j'ai été confié en Libye à un Monsieur qui nous a hébergé dans une petite chambre. Nous étions plus de 10 dans cette chambre et c'était vraiment pénible pour nous. Après avoir passé plus d'une semaine dans ce lieu sans pouvoir nous faire traverser, le Monsieur a disparu avec

tout ce qu'on lui avait remis comme argent sans laisser de nouvelles. Pour moi, c'était la seconde fois parce que je m'étais déjà fait arnaquer pour la première fois. Le premier passeur qui devait m'aider à traverser le désert pour rejoindre la Lybie avait disparu avec l'argent...»

En ce concerne les vols et agressions, cette recherche que des migrants ont été victimes d'attaques de groupes armés pendant qu'ils traversaient le désert pour se rendre dans les pays comme La Lybie, le Maroc ou l'Algérie. Ces migrants ont été contraints de céder ce qui en leur possession (objets de valeurs, argent) sous la menace d'armes blanches ou d'armes à feu. D'autres migrants affirment avoir subi également des blessures corporelles de la part de ces quidams.

À cela s'ajoute les injures racistes proférés à l'encontre de ces migrants par des civils et même des forces de l'ordre et sécurité dans certains pays de transit. Les récits de Malik, de Ange et de Salim sont particulièrement évocateurs à ce sujet.

Malik partage son expérience vécue dans le désert entre le Niger et la Lybie à travers ces termes :

« On a été arrêté par des personnes armées d'armes blanches et d'armes à feu pendant qu'on partait en Libye dans un gros camion qui transportait des marchandises. Dès qu'ils sont arrivés à notre niveau, ils ont commencé à tirer en l'air à plusieurs reprises. Tout le monde était dans la panique. Les enfants apeurés pleuraient pendant que leurs parents tentaient de les calmer en vain. Après nous avoir demandé de tous descendre, ils nous ont ordonné de leur remettre tout ce qu'on avait en nous menaçant de nous tuer. Ils ont pris la somme de quarante mille (40.000) francs CFA que j'avais sur moi et ont pris aussi ce que les autres avaient sur eux comme argent. Ceux qui voulaient opposer de résistance ont reçus des coups violents. »

Ange, pour sa part, a été victime des groupes armés en Libye. Il affirme dans son témoignage ceci :

« Pendant qu'on se baladait un samedi soir mes amis et moi, nous avons été accostés par deux véhicules avec des personnes en armes à l'intérieur. Sans nous nous demander quoi que ce soit, ils nous ont embarqués pour, disent-ils, nous conduire au poste de police. On avait vraiment peur parce qu'ils étaient en civil. Ils nous ont conduit par la suite sur un chantier de construction, un endroit vraiment isolé. C'est

arrivé sur les lieux qu'ils ont cherché à savoir de quelle nationalité on était. Après ça, ils nous ont demandé de payer la somme de 50.000 frs chacun pour qu'ils nous libèrent. Avec les larmes aux yeux, on leur a fait savoir qu'on n'avait pas cette somme sur nous. Celui qui semblait être leur chef, leur a demandé de prendre ce qu'on avait sur nous et de nous laisser partir. Les autres n'étaient vraiment pas d'accord mais il a insisté. On a eu vraiment de la chance.»

Salim, quant à lui, a été victime d'injures racistes à Tripoli. Selon ses dires, « *Mes amis et moi n'étions vraiment pas à l'aise à Tripoli à cause des mauvais regards des habitants. Chaque fois qu'on sortait pour des courses, les gens nous insultaient. D'autres nous toisaient et crachaient par terre. On comprenait déjà le fond de leurs réactions. Un jour, nos voisins nous ont traité de sales noirs. Un jeune malien avec qui je dormais s'est même fait agresser par un groupe de jeunes qui habitaient le même immeuble que nous. »*

Les bavures policières, quant à elles se traduisent par les atteintes aux droits des migrants et les violences exercées par des agents de police sur ces derniers. À travers les témoignages, nous avons pu comprendre que des migrants ont été victimes de violences policières et d'arrestations arbitraires. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que des policiers, sans autorisation légale, font irruption dans des appartements où résident des migrants, les arrêtent et les enferment au poste de police. Ces migrants sont par la suite déportés dans le désert sans être soumis aux procédures légales existantes.

Il ressort également que les migrants subsahariens sont souvent ciblés particulièrement dans certaines localités. Ils sont soumis à des fouilles corporelles rigoureuses et sont pour la plupart conduits au poste de police puis déportés dans le désert de manière arbitraire. Ceux qui ont la chance en pareil circonstances sont conduits dans des centres pour migrants pour être rapatriés.

Les récits d'Hervé et de Mahamadou nous donnent un aperçu de ces bavures policières telles qu'elles sont vécues par les migrants.

Selon Hervé, « *Pendant qu'on était au Maroc, on a reçu la visite surprise de plusieurs policiers un jour. Après avoir cassé notre appartement, ils nous ont roué de coups de coups et on prit tout ce qu'on avait sur nous. Sans nous laisser le temps de nous expliquer, ils nous ont conduit au poste de police malgré le fait que plusieurs d'entre nous disposaient des documents officiels du HNHCR. Après*

avoir passé deux jours enfermés, ils nous déporté dans le désert, nous indiquant la route de l'Algérie. »

Mahamadou, quant à lui, affirme ceci : *« Je cherchais à me rendre en Europe en 2016 lorsque j'ai été déporté dans le désert sans même parler à un avocat ou à un juge. À cette période je n'avais pas d'argent pour continuer mon voyage et je partais travailler souvent sur les chantiers pour pouvoir progresser. Un jour, les policiers nous ont arrêté mes amis et moi alors qu'on revenait du travail. Après avoir vérifié qu'on n'avait pas de documents officiels de séjour sur nous, ils nous ont conduit au poste. C'est de là qu'on a été conduit au poste, puis déporté. »*

Enfin, les dépouillements des migrants figurent parmi les actes criminels les plus fréquents selon les témoignages. En effet, il a été rapporté les agents de sécurisation des frontières tels que des forces de l'ordre et de sécurité réclament ou exigent des sommes importantes d'argent des migrants pour leur permettre passer leurs frontières. Il ressort que ces agents menacent le plus souvent d'arrêter ou d'emprisonner ces migrants en cas de refus. Par crainte de voir leurs projets migratoires interrompus, ces derniers se trouvent obligés de se soumettre aux exigences de ces agents. Ces pratiques qu'on observe plus dans les pays de transit de la CEDEAO et du Maghreb, sont fréquemment accompagnées de violences physiques et/ou verbales. Ce qui accentue davantage la vulnérabilité des migrants et complique leur projet migratoire.

Les témoignages suivants nous instruisent sur les détails de cet aspect victimologique spécifique du processus migratoire clandestin.

Sur la question des dépouillements, Alfred affirme ceci : *« Les forces de sécurité et de défense qui étaient à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali, nous ont réclamé de l'argent. Malgré le fait qu'on avait nos papiers au complet, ils ne voulaient rien savoir du tout. Ils nous disaient qu'ils savaient où on allait donc on devait payer leurs droits. Des deux côtés de la frontière c'étaient pareil. On a fini par payer pour passer. »*

Issa a vécu une situation pareille à celle d'Alfred au niveau de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Il nous partage ainsi son récit :

« Au niveau du Burkina Faso, on a été interpellé par deux corps habillés qui nous ont conduit au poste. Au total, nous

étions au nombre de huit personnes. Après un interrogatoire qui a duré une trentaine de minutes, ils ont fini par comprendre qu'on cherchait à rallier l'Europe. Leur chef nous demande donc de lui donner la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA chacun afin de passer la frontière au risque de nous mettre en prison pour migration illégale. On était tellement déterminé dans notre projet qu'on a donné l'argent. Aussi, il faut dire qu'on s'attendait à ça parce qu'on a été informé dès le départ. »

Discussion

Au regard des résultats de cette étude qui met en lumière les aspects criminogènes, confirmant ainsi les actes d'abus et de violences dont sont victimes les migrants dans les parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe, il paraît essentiel pour nous de confronter ces résultats aux travaux de la revue de littérature d'en relever les points de similitudes, ainsi que les liens de divergences. Du point de vue conceptuel, cette recherche adopte une approche légèrement différente de celle de nombreux auteurs comme Adam-Vézina (2020), qui font usage de termes classiques comme « la violence » pour analyser la victimisation des migrants dans les parcours migratoires. En revanche, nous avons privilégié le terme « d'aspects criminogènes » qui caractérise l'ensemble d'actes de violences et d'abus dont sont victimes les migrants dans leur quête de rejoindre l'Europe. Au-delà des différences terminologiques abordées, il s'avère aussi important de souligner que ces résultats sont similaires aux travaux d'Adam-Vézina (*op.cit.*), qui ont distingué plusieurs types de violences à savoir la violence généralisée, institutionnelle et interpersonnelle. En effet, les arnaques, les agressions, ainsi que les vols dont les migrants ont été victimes caractérisent les violences généralisées, tandis que les bavures policières, les dépouillements se rapportent aux violences institutionnelles développées par ce dernier. Cependant, nous pouvons constater une dissimilitude remarquable au niveau des violences interpersonnelles. En effet, contrairement aux migrants interrogés par d'Adam-Vézina (*op.cit.*), ceux que nous avons abordés n'ont point été victimes de violences sexuelles ou interpersonnelles. Une différence qui s'expliquerait certainement par des parcours migratoires ou contextes géographiques d'origines différents.

En comparant ces résultats, à ceux de Médecins Sans Frontières (*op.cit.*), nous pouvons constater que les migrants originaires et/ou en provenance de la Côte d'Ivoire ne sont pas les seuls à subir ces actes criminels durant leur périple. Le récit de cette organisation sur la criminalisation et la maltraitance des personnes engagées dans les parcours migratoires relève également que les personnes en provenance du Mali, du

Nigéria, d'Érythrée et de Somalie sont aussi confrontés à ces actes qui portent atteinte à leurs intégrité physique, matérielles et financières. Ce qui nous amène à croire que les parcours migratoires clandestins quelques soient les itinéraires présentent tous des risques.

Cette étude, qui expose les aspects criminogènes sans distinction de sexe, se dissocie également d'un point genré aux travaux de Freedman (2018) qui soutiennent les femmes engagées dans les parcours migratoires sont spécifiquement victimes de violences genrées, notamment les violences sexuelles. Les approches de l'Observatoire de l'Immigration et de la Démographie (OID, 2021), de Sall (2007), de l'ONU (2018) et Nour (2007) s'accordent également avec les résultats exposés dans cette recherche, parce qu'elles traduisent au même titre que cette étude la vulnérabilité des migrants, les crimes ainsi que les abus auxquels ils sont confrontés dans leurs parcours. Les détentions arbitraires et traitements inhumains, la situation de précarité des travailleurs migrants clandestins, les violences graves de la part des réseaux criminels, qu'ils ont évoqués ont aussi été mis en exergue dans cette recherche à travers les arnaques sont également caractérisées par l'exploitation des migrants dans les pays de transit, les violences policières, les attaques de groupes armés pendant la traversée du désert, etc.

Conclusion

La problématique de la criminalité dans les parcours migratoires clandestins est une réalité sociale qui marque l'actualité sociopolitique, sécuritaire et scientifique depuis des années, tant en Afrique qu'en Europe. Dans un tel contexte, plusieurs auteurs cités dans cet article ont cherché à comprendre ce phénomène en interrogeant les aspects criminogènes qui entravaient les parcours des personnes en situation de migration. La présente étude qui cherchait à identifier les aspects criminogènes de la migration clandestine de la ville de Daloa vers l'Europe s'inscrit également dans cette dynamique. À cet effet, il a été question d'exposer la les crimes et les abus dont les migrants qui partent de la ville de Daloa vers l'Europe ont été victime.

Les résultats de cette étude ont effectivement montré que les parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe sont marqué par des pratiques illégales, des violences et des abus, aussi bien de la part des forces de l'ordre et de sécurité que des groupes criminels. Ces atteintes à leur intégrité physique, matérielle se manifestent par des arnaques, des bavures policières qui se traduisent par des atteintes aux droits des migrants et violences exercées par des agents de police sur ces derniers, des dépouillements, des vols et agressions qu'ils ont subi des groupes armés, y compris les injures racistes dont ils ont été victimes de la part des forces de l'ordre et de civils.

Toutes ces aspects criminogènes dans leur ensemble témoignent ainsi de la dangerosité des parcours migratoires clandestins, ainsi que de la vulnérabilité des migrants. Ainsi, nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas intéressant d'interroger dans le cadre de futures recherches les moyens de protection adaptés à leur projet migratoire ?

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Adam-Vézina, E. (2020). Parcours Migratoires De Femmes D'Afrique Subsaharienne : Les Épreuves De La Violence. *Revue européenne de migrations internationales*, 1(36), 75-94.
2. El Yessa, A. (2008). Le droit à l'épreuve de la migration irrégulière en Mauritanie. Université de Nouakchott-Institut Universitaire Européen. Florence : CARIM.
3. Faret, L. (2020). Migrations de la violence, violence en migration. Les vulnérabilités des populations centraméricaines en mobilité vers le Nord. *Revue européenne des migrations internationales*, 1(36), 31-52.
4. Freedman, J. (2018). Violences de genre et « crise » des réfugié·e·s en Europe. *Mouvements*, 1(93), 60-65.
- Gubert, F. et Mesplé-Somps, S. (2024). Migrations subsahariennes : avertir des dangers du périple fait-il renoncer au projet de départ ? Extrait de <https://dauphine.psl.eu/eclairages/article/migrations-subsahariennes-avertir-des-dangers-du-periple-fait-il-renoncer-au-projet-de-depart/>
5. INTERPOL. (2023). *Trafficking and Smuggling in the Mediterranean Region*. Lyon : INTERPOL.
6. Médecins Sans Frontières (n.d). *Criminalisation et maltraitance des personnes en migration*. Extrait de <https://www.msf.fr/decryptages/criminalisation-et-maltraitance-des-personnes-en-migration>
7. Noé, JB. (2017). *Migrations et mafias : un marché très lucratif*, Extrait de https://institutdeslibertes.org/migrations-et-mafias-un-marche-tres-lucratif/?utm_source=chatgpt.com

8. Nour, Y. (2007). L'émigration clandestine et la coopération internationale, Mémoire de Licence 3, Droit et Sciences Politiques, Université Sidi Mohammed Ibn Abdellah.
9. ONUDC. (2022). Global Report on Trafficking in Persons. Extrait de https://www.unodc.org/lpomex/uploads/documents/Publicaciones/Crimen/GLOTiP_2022_web.pdf
10. OID. (2021). L'immigration illégale en France. Extrait de <https://observatoire-immigration.fr/limmigration-illegale-en-france/> (Page consultée
11. ONU. (2018). Un rapport de l'ONU met en lumière les « horreurs inimaginables » des migrants et réfugiés en Libye et au-delà. Extrait de <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1032271>
12. Sall, B. (2007). Migration de travail et protection des droits humains en Afrique. Études sur les migrations, 2, (23), 49.